



Flashé de nuit à un feu avec mon camion

Par **stradis480**, le **05/06/2013** à **15:19**

Bonjour,rrrnCette nuit, alors que j'arrivais sur un feu avec mon camion, celui ci est passé à l'orange, malgré m'être retrouvé debout sur les freins et retarder à fond, le tracteur a franchi le feu. C'est la que j'ai aperçu le flash qui fonctionnait alors que j'étais arrêté 2 ou 3 mètres après.rrrnEst-ce que je vais être en infraction comme quoi je suis passé au rouge ?rrrnMerci de me renseigner.

Par **Tisuisse**, le **05/06/2013** à **17:36**

Bonjour,rrrn1ère information : le couleur orange n'existe pas dans le code de la route, pour les feux d'intersection. Le feu est vert ou jaune ou rouge (art. R412-29).rrrnEn ce qui concerne le fonctionnement des radars de feux rouges, c'est une boucle à induction enrobée dans la route qui se met en service dès l'allumage du feu rouge correspondant. Dès qu'un véhicule passe sur cette boucle, le radar déclenche un premier flash. En second flash a lieu une seconde plus tard. Il y a donc obligatoirement 2 photos. Si, sur la 2e photo, le véhicule a avancé, c'est qu'il a grillé le feu rouge (en général, sur la 2e photo, le véhicule est au moins à la moitié de l'intersection) et c'est verbalisable. Par contre, si la seconde photo montre le véhicule au même endroit que sur la 1ère, c'est que le feu rouge n'est pas franchi et donc il n'y a pas de verbalisation.